



Bourses de Master de l'UNIL

Questions fréquentes (FAQ)

1. Qui peut postuler?

Les candidat·e·s doivent être diplômés **uniquement** d'une Haute Ecole étrangère : leur titre/diplôme universitaire devra être jugé équivalent à un Bachelor obtenu en Suisse (180 crédits ECTS). Si le dossier de candidature à la bourse de Master est complet, c'est le Service des Immatriculations et Inscriptions (SII) qui décidera si l'étudiant·e est admissible sans condition à un Master de l'UNIL.

Les étudiant·e·s avec un diplôme universitaire étranger qui ont déjà commencé un Master à l'UNIL ou qui sont en année préparatoire **ne sont pas autorisés à postuler**.

2. Puis-je postuler si je n'ai pas encore obtenu mon diplôme équivalent à un Bachelor suisse ?

Oui, les candidat·e·s peuvent postuler à une bourse de Master même si le diplôme équivalent à un Bachelor suisse n'a pas encore été obtenu au moment de la candidature. Toutefois, le diplôme devra bien entendu être terminé et obtenu avant le début du Master choisi à l'UNIL.

Si le diplôme universitaire est en cours d'obtention, l'étudiant·e devra fournir dans son dossier de candidature tous les relevés de notes déjà obtenus, ainsi qu'un descriptif du reste du cursus en cours jusqu'à l'obtention du diplôme final, c'est-à-dire la liste des cours à suivre, le nombre de crédits à obtenir, ou, par exemple, le sujet du mémoire de fin de diplôme en cours de rédaction, en fonction de la structure du diplôme suivi. **Ce descriptif doit être le plus précis possible**. Pour ce document, nous n'exigeons pas de document officiel.

Si le diplôme correspondant au Bachelor suisse a été obtenu au moment du dépôt de la candidature pour la bourse mais que le diplôme final n'a pas encore été délivré, l'étudiant·e devra nous fournir au moins une attestation officielle de réussite du diplôme, signée par l'institution qui l'a délivré.

3. Puis-je postuler si je suis déjà titulaire d'un diplôme équivalent à un Master suisse ?

Les étudiants qui ont déjà obtenu un diplôme de niveau Master dans une Haute Ecole étrangère ont aussi le droit de postuler, même si la priorité sera donnée à des étudiant·e·s qui n'ont qu'un diplôme de niveau Bachelor (ou sont sur le point de l'obtenir) au moment de leur candidature.

Si l'étudiant·e a déjà obtenu un diplôme jugé équivalent à un Bachelor suisse et qu'il est en train de poursuivre une formation complémentaire (un master par exemple) ou un nouveau diplôme au moment de sa candidature à la bourse de Master, dans la même institution ou dans une autre Haute Ecole étrangère, il devra également l'indiquer **dans le formulaire de candidature** et nous

fournir tous les relevés de notes de la formation suivie ainsi qu'un descriptif détaillé du reste du programme jusqu'à l'obtention du titre final.

4. Comment remplir les sections « Formation universitaire » sur le formulaire de candidature ?

Dans le formulaire de candidature, sous « **Formation universitaire** », nous avons donc besoin de connaître en détail le parcours universitaire complet de l'étudiant·e, soit le titre exact de tous les diplômes obtenus ou visés, le nombre d'années d'études pour les formations accomplies ou en cours, le nombre de semestres à accomplir avant l'obtention d'un titre visé. Les diplômes universitaires étrangers étant parfois structurés différemment qu'un programme de Bachelor suisse, et d'autres diplômes pouvant être en cours d'obtention après un (ou plusieurs) titre(s) complet(s), nous avons besoin du maximum de précisions afin de bien comprendre la structure et le contenu des études passées et éventuellement présentes de l'étudiant·e. C'est pourquoi nous avons prévu des sections supplémentaires (II et III) pour que l'étudiant puisse détailler tous ses éventuels diplômes universitaires, dans l'ordre chronologique.

Si l'étudiant·e n'a pas suffisamment de place dans les tableaux du formulaire pour les informations qu'il veut nous fournir, il peut joindre un document annexe. **Le premier tableau du formulaire** concerne la formation universitaire qui doit être équivalente à un diplôme de niveau Bachelor suisse.

5. Candidature pour la Bourse Master et pour l'admission au programme de Master ?

Comme expliqué sur la page Internet des bourses de Master, les étudiant·e·s **ne doivent pas passer par le Service des Immatriculations et Inscriptions (SII) pour leur inscription/demande d'admission au Master choisi à l'UNIL**. C'est le dossier de candidature à la Bourse Master qui fait également office de demande d'admission au Master.

L'étudiant·e ne doit donc **pas s'inscrire en ligne sur le site Internet du SII** mais simplement nous fournir tous les documents demandés pour sa candidature à la bourse de Master.

Comme indiqué dans le « **Calendrier du processus de sélection** », ce n'est qu'après le processus de sélection pour les bourses de Master que les candidat·e·s dont le dossier n'aura pas été retenu pour une bourse, devront passer par le SII s'ils souhaitent poursuivre leur demande d'admission au Master choisi. A cet égard, un courrier contenant la marche à suivre pour une inscription régulière au Master leur sera envoyé.

6. Copies certifiées conformes et traductions légalisées des documents académiques ? Points 4 et 5 de la liste des documents à joindre au dossier de candidature.

En premier lieu, l'étudiant·e candidat·e à une bourse de Master souhaitant des précisions concernant les exigences de l'UNIL en matière de copies certifiées conformes et traductions légalisées doit prendre connaissance des informations se trouvant sur [cette page](#).

Si, après cela, l'étudiant·e a besoin de renseignements complémentaires, il doit s'adresser directement au Service des Immatriculations et Inscriptions (SSI) par courriel à immat.master@unil.ch

Le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) n'étant pas en mesure de répondre aux questions sur les documents académiques requis, il est inutile de le contacter. **Aucune réponse ne sera donnée aux courriels reçus sur ce sujet par le SASME.**

7. Qui peut faire une lettre de recommandation ?

Tout enseignant·e au courant des études de l'étudiant·e, passées ou présentes (professeur·e·s, maîtres d'enseignement, assistant·e·s). Tout employeur, passé ou présent, de l'étudiant·e peut également rédiger une lettre de recommandation.

Les lettres de recommandation originales doivent être jointes au dossier de candidature. En cas d'impossibilité ou de difficultés pour le/la candidat·e de les obtenir à temps pour constituer son dossier, les lettres de recommandation devront être envoyées directement par leur auteur au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) par email à : mastergrants@unil.ch pour le 1^{er} novembre, dernier délai.

Il est bien entendu possible de fournir plus que deux lettres de recommandation.

8. Preuve du virement des CHF 200.- de taxe administrative ?

Ce sont les frais de traitement administratif et d'examen de votre demande d'admission au Master par le Service des Immatriculations et Inscriptions (SII). Cette taxe doit être payée par tout·e étudiant·e qui souhaite s'inscrire à l'UNIL. Elle n'a aucun lien avec votre candidature à une bourse de Master.

La taxe administrative **doit obligatoirement être payée** et la preuve du paiement (copie du justificatif du virement bancaire, par exemple) jointe au dossier de candidature pour la bourse Master **pour le 1er novembre, dernier délai.**

Nous ne pouvons accorder **aucune exception** pour le paiement de cette taxe administrative.

Toutefois, si la candidature pour la bourse de Master est rejetée mais que l'étudiant·e est admissible au programme de master visé et qu'il souhaite s'y inscrire en tant qu'étudiant·e régulier·ère, **il ne devra pas payer cette taxe une deuxième fois.**